

# FICHE DE POSTE

## RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

### SESSION 2020

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements  
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

#### N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION

<b>Intitulé du poste (F/H): Maître de Conférence des ENSA</b>	Catégorie statutaire : A
Champ disciplinaire : Ville et Territoire (VT)	Corps : Maîtres de Conférences (MCF)
Recrutement effectué au titre de :	Code corps : MAEA
- Mutation ou détachement / concours catégorie 2	<i>Date de la prise de fonction : 01/09/2020</i>

**Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche**

**Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A**

#### **Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :**

École nationale supérieure d'architecture de Nancy  
Adresse administrative : 2 rue Bastien-Lepage / parvis Vacchini – BP 40435 – 54001 Nancy Cedex  
Adresse géographique : 1 avenue Boffrand – 54000 Nancy

#### **Missions et activités principales**

**L'ENSA Nancy recrute une enseignant(e) chercheur(e) ayant une compétence dans le champ Ville et territoire.**

Situé globalement dans le champ « Ville et Territoire » (VT), le profil est adossé au domaine « Architecture, Ville, Territoire » (AVT) dans le cadre de l'enseignement de Master et à l'axe « Structures urbaines et territoriales, ressources architecturales et paysagères » du « Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine » (LHAC), dans le cadre de la recherche. Le recrutement envisagé vise à consolider les compétences présentes de longue date au sein du domaine et du laboratoire.

Le Domaine AVT vise à former des architectes susceptibles d'intervenir sur à l'articulation entre des questions territoriales, urbaines et architecturales. Labellisé équipe d'accueil, le LHAC est intégré, au sein de l'Université de Lorraine, à l'École Doctorale « Humanités nouvelles - Fernand Braudel ». Il compte aujourd'hui une trentaine de membres chercheurs, chercheurs-associés et doctorants, ainsi qu'un ingénieur de recherche. Il s'est doté d'un conseil et d'une publication – Les Cahiers du LHAC -, et développe ses activités de recherche selon trois axes :

- « Histoire et patrimoine en France : théories, productions et critiques » ;
- « Structures urbaines et territoriales, ressources architecturales et paysagères » ;
- « Production et réception de l'architecture ».

Les enseignements liés au poste se répartissent entre la licence et le master. La charge pédagogique est susceptible d'évoluer du fait de la restructuration en cours des pratiques pédagogiques, et en fonction des

recrutements à venir et de la répartition d'éventuelles décharges. Le/la candidat.e devra intégrer l'approche par compétences que met actuellement en place l'équipe pédagogique de l'ENSA Nancy en vue de réformer le système d'évaluation des enseignements et plus globalement la maquette de l'ensemble du cursus.

**Ses missions sont les suivantes :**

### **Définir et assurer un projet**

#### **- Pédagogique**

L'enseignant.e recruté.e viendra conforter l'équipe des enseignants en Ville et Territoire à la fois en licence et en master. Il devra pouvoir assurer des interventions en Cours Magistral ainsi que l'encadrement de Travaux Dirigés et le suivi de travaux de mémoire.

### **En licence :**

#### *. L1.2 culture de l'habiter 4h CM + 20h TD – 26,8 ETD*

Premier enseignement lié au domaine, Cultures de l'habiter se veut une initiation à l'approche des questions urbaines et territoriales, notamment en matière de formes urbaines et d'outils de représentation.

La partie cours est évaluée par un partiel, et la partie TD fait l'objet d'un suivi régulier au fil du semestre qui débouche sur deux rendus de planches graphiques commentées soutenus par une présentation orale collective pour le premier exercice, individuelle pour le second.

#### *. L2. 1 semaine transition écologique 30TD – 30 ETD*

L'objectif de cet enseignement est d'amener les étudiants à prendre conscience des enjeux de transition écologique dès la seconde année du premier cycle de leurs études. Cette semaine dédiée, dont la première édition a eu lieu en 2013, doit permettre aux étudiants en architecture de comprendre les contours des enjeux de transition écologique en travaillant à différentes échelles territoriales, à partir de situations concrètes et dans différents horizons et sur diverses échelles temporelles. Le travail est organisé sous la forme d'un Atelier exploratoire d'une semaine autour des mots, des notions, des concepts, des principes, des circonstances, des formes, des poétiques, des techniques, des processus, des démarches, des attitudes... pour la soutenabilité du monde habité contemporain et sa transition écologique. Il s'agit non seulement de poser la question de la durée, mais plus généralement du soutenable en pensant l'architecture dans ses temporalités (social, physique, climatique, géologique,...) et dans la perspective d'une nécessaire transition écologique : appréhender l'architecture et plus généralement les lieux habités et imaginés, à travers les durées, les rythmes, les cycles, de permanence, de fonctionnement, de production/consommation, de renouvellement des ressources, des usages.

#### *. L3.1 atelier de projet échelle urbaine 6h CM + 84h TD – 94 ETD*

L'atelier s'adresse à la promotion entière et est encadré par une équipe de 6 enseignants sous la responsabilité de Marc Verdier. Cet atelier de « promotion » est souhaitée et maintenu depuis l'origine de la mise en place du projet. Il apporte une dynamique de réflexion et échange, entre les étudiants. Il impose que tout étudiant en architecture quelque soit son orientation future en cycle Master ait expérimenté la conception architecturale à l'échelle urbaine et territoriale (dénomination du domaine). Il s'organise dès lors en « emboîtement » d'échelles : du territoire urbain (qui est l'échelle de fonctionnement de la ville aujourd'hui, chaque « pièce » étant nécessairement inscrite dans un « système » - qu'il soit économique, de mobilité, d'équilibre écologique et naturel, d'habitat, de consommation ou de recours aux services) jusqu'à l'îlot.

### **En master :**

#### *. M1 1 atelier interaction 4hCM + 46h TD – 53 ETD*

L'îlot est fondamental dans la fabrication du tissu urbain. Il constitue une échelle d'intervention importante et difficile, entre une traduction concrète des intentions urbaines sur un site et le re-questionnement qu'il peut induire sur le projet urbain dans son ensemble comme valeur de « test », et le passage à une phase de choix plus « opérationnelle » (réseaux, écoulement des eaux de pluie, qualité des vues, inscription dans le tissu urbain (densité, alignements de façade, etc.) qui aboutit à la définition précise et technique de lots à construire. L'enjeu architectural étant la réalisation de bâtiments remarquables dans les meilleures conditions compte tenu des spécificités du lieu, et d'une intégration exemplaire de ceux-ci dans la ville.

#### *. M1.2 atelier hors les murs : 4h CM + 56h TD – 63 ETD*

L'atelier est organisé en partenariat avec un (ou deux) PNR (différent(s) chaque année) qui met sa connaissance et l'expertise de son territoire au service de l'école et des étudiants. Il sélectionne une deux communes de travail dont les acteurs (élus, habitants) sont prêts à jouer le jeu de l'atelier.

Cette organisation permet de mettre en contact des communes en attente de réflexions et d'innovation avec des étudiants qui se trouvent alors en situation « hors les murs » avec des interlocuteurs de la vie « réelle ».

L'enseignant ne connaît pas « à priori » le territoire, ni les communes de projet. Il ne connaît pas non plus « à priori » les attentes locales et donc les programmes qui vont conduire l'exercice de projet.

*. M1.2 séminaire De la banlieue à la métropole : 4h CM + 8h TD – 14,8 ETD*

L'enseignement se compose de deux parties bien distinctes à savoir un enseignement de type séminaire accompagnant l'atelier hors les murs – paysage rural et l'atelier de suivi de mémoire de fin d'études correspondant au domaine AVT.

La partie séminaire vise à mettre en perspective l'évolution des rapports ville-campagne tout à la fois depuis le monde des villes et depuis le monde rural. Sont ainsi abordées aussi bien la question des rapports ville-nature, que la question des rapports urbanisation-agriculture. Une attention particulière est accordée à l'évolution contemporaine de la morphologie urbaine et sociale des villages et aux outils conceptuels et pratiques pour aborder le monde rural sous pression urbaine (approche des concepts de paysage, de territoire, des outils de lecture, etc...). Elle se compose de cours et de conférences, de lectures collectives et individuelles d'ouvrages, d'articles et de vidéos, ainsi que d'une visite de terrain – en l'occurrence le terrain d'une recherche en cours, la vallée de la Seille). Elle est évaluée au travers de la participation aux débats et d'une note de lecture.

La partie atelier se compose de suivis collectifs et individuels, ainsi que de deux temps d'atelier centrés sur la formalisation du sujet et un début d'écriture. Elle s'accompagne de trois oraux de 5 à 15 mn, et se traduit par écrit rendant compte de l'avancée du travail de formalisation du mémoire soutenu lors du dernier oral qui constitue la base de l'évaluation.

*. M2.1 séminaire/mémoires AVT : 4h CM + 8h TD – 14,8 h ETD*

Le séminaire AVT a donc été pensé à partir d'un double objectif :

- esquisser un bilan des acquis dans le champ de la pensée de la ville et des territoires, en ce qui concerne notamment les « modèles » contemporains ;
- dessiner des perspectives possibles, tant théoriques que pratiques, pour permettre aux étudiants de se projeter dans la période post-diplôme.

Le séminaire propose de passer en revue un certain nombre de « modèles » ou « orientations », plus ou moins émergents, mais qui semblent structurer le discours sur la ville et l'urbain (intelligente, résiliente, décroissante, recyclable, adaptable, frugale ou verte).

*. M2.2 ateliers Pfe: 30h TD – 30 ETD*

L'enseignant.e recruté.e sera amené.e à intervenir dans les ateliers de Pfe. Il pourra intervenir dans l'atelier de Pfe du domaine Architecture Ville Territoire de l'Ensan qui vise à accompagner les étudiants de Master2 dans leur démarche de projet et vers leur autonomie. Les étudiants construisent leurs projets à partir d'une appréhension multi échelles spatiales et temporelles et multi critères qui leur permet de comprendre les enjeux d'un territoire et de construire des scénarios souhaitables et vraisemblables. Il pourra également intervenir dans d'autres ateliers de Pfe selon des modalités pédagogiques qui seront précisées avec les collègues.

**- Scientifique**

Le candidat s'inscrit dans l'axe 2 de recherche du Lhac : « Structures urbaines et territoriales, ressources architecturales et paysagères ». Décrire et comprendre les spatialités en jeu dans l'évolution de modes de fabrication de l'urbanité en s'appuyant sur l'héritage de l'analyse morphologique et sur une double approche des espaces habités, tout à la fois multi-scalaire et diachronique, tel est l'objectif partagé au sein de cet axe. Dans cette perspective des travaux sont conduits aussi bien sur des objets historiques issus de l'Art urbain, que sur des situations travaillées par des enjeux environnementaux et anthropologiques contemporains dans les territoires métropolitains et ruraux. C'est ainsi qu'à côté de recherches sur des étapes de l'histoire de l'urbanisme, l'équipe s'active au montage d'une chaire partenariale intitulée « Nouvelles ruralités, architecture et milieux vivants ».

**- Autres tâches**

Le/la candidat.e s'engagera à participer aux différents conseils et comités structurant la vie de l'école et/ou aux groupes de travail qui leur sont liés. Il/elle s'engagera également à participer aux différents temps forts et autres événements liés au développement, au rayonnement et à la vie de l'école, notamment en présentant ses enseignements et ses travaux de recherche.

**Charges horaires d'enseignement et de recherche**

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret

### **Expériences et compétences souhaitées**

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre  
Participer à la mise en œuvre des activités de recherche

#### **Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)**

L'enseignant recruté intégrera le collectif d'enseignants du Domaine d'études Architecture, Ville, Territoire actuellement composé de 2 titulaires VT, 4 associés à mi-temps, 2 CDI, 1 contrat doctoral, et 14 vacataires, ainsi qu'un enseignant titulaire en HCA intervenant dans ce domaine d'étude.

### **Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du recrutement enrichi des spécificités du profil**

Le profil recherché venant conforter l'équipe Architecture, Ville, Territoire de l'Ensan le/la candidat.e pourra avoir un des deux parcours suivants :

- . soit un double diplôme d'architecte DE et de paysagiste, ayant des axes de réflexions et de recherches développés dans son activité professionnelle et faisant l'objet d'une production réflexive reconnue.
- . soit une formation de paysagiste avec une culture et une expérience avérées en urbanisme et formes urbaines et ayant des axes de réflexions et de recherches développés dans son activité professionnelle et faisant l'objet d'une production réflexive reconnue.

Dans les deux cas, le/la candidat.e devra avoir une compétence sur les questions environnementales et écologiques.

**Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :**

#### **Article 34**

(...) [La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées au 1° de l'article 31.](#)

[Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.](#)

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur une liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 31.

#### **Article 31**

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

[1° Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;](#)

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelle effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés ;

3° Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 susvisé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

### **Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

L'École nationale supérieure d'architecture de Nancy (Architecture Nancy) est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère de la Culture et associée par convention à l'Université de Lorraine, un des plus grands établissements universitaires français qui totalise 65 000 étudiants. Elle délivre 6 diplômes : le DEEA, le DEA, la HMONP, 3 Master co-habilités ainsi que le doctorat en co-délivrance. L'école occupe une position privilégiée en centre ville au bord du canal et à quelques mètres de la place Stanislas et de la gare TGV. L'édifice qui l'abrite est une œuvre contemporaine de l'architecte suisse Livio Vacchini labellisée «architecture contemporaine remarquable».

L'école forme environ 700 étudiants aux métiers de l'architecture et de l'urbanisme sur le cursus LMD. Bénéficiant d'une assise scientifique, professionnelle et culturelle, l'école s'attache à proposer des enseignements et une recherche nourrissant l'architecture tant comme savoir que comme métiers. Elle développe une importante activité de recherche et d'innovation utiles au développement de la discipline de l'architecture tant dans le domaine théorique que dans les pratiques de constructions. Pour cela elle s'appuie sur ses deux laboratoires (CRAI et LHAC) et un réseau régional d'entreprises d'architecture innovantes où son équipe d'environ 40 enseignants-chercheurs développe leurs recherches.

Au croisement de l'art, des sciences et des techniques, l'école propose des cursus qui favorisent l'innovation pédagogique autour de l'enseignement du projet architectural. En application de la Stratégie nationale pour l'architecture, elle veille à l'articulation entre formation-recherche-métiers et le rapprochement des univers professionnels de l'architecture de la construction et du cadre de vie.

L'école mène une activité importante de valorisation et de médiation culturelle et scientifique notamment avec une offre importante de conférences, d'expositions, de voyages d'études et d'ateliers internationaux.

#### **Contexte régional**

Tirant parti de la création de la nouvelle région Grand Est, les 3 écoles d'architecture se sont fédérées autour de l'initiative Région architecture, stratégie faisant de l'architecture un vecteur privilégié d'identité culturelle régionale et de développement économique durable. Avec les organisations professionnelles et culturelles de l'architecture, elles ont rédigé un Livre Blanc, projet collectif destiné à favoriser l'innovation au service des usagers tout en développant des relais de croissance économique localisés. 41 propositions concrètes visent ainsi à agir ensemble au service des habitants de tous les territoires et à permettre l'émergence d'une filière d'excellence en architecture.

Plusieurs de ces propositions s'appuient sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture, notamment la promotion de la recherche et développement en agence d'architecture.

### **Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de**

## développement

La recherche en architecture est le cœur du projet pédagogique voulu dès 1970 par Jean-Pierre Epron, fondateur de l'école. L'ambition d'enseigner, à Nancy, l'architecture comme savoir constitué et comme métier a favorisé une importante activité de recherche qui a marqué historiquement le paysage national.

Aujourd'hui l'école dispose de deux laboratoires et d'un réseau d'agences d'architecture où ses équipes d'enseignants- chercheurs développent leurs recherches.

Le laboratoire MAP-CRAI (Centre de Recherche en Architecture et Ingénierie) est une des quatre équipes de l'UMR n°3495 (CNRS-MCC) MAP (Modélisation et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine). Il mène à une échelle internationale des travaux de recherche sur les approches numériques organisés autour de deux axes : les modèles et outils pour l'étude du bâti patrimonial, et les modèles et environnements numériques pour la conception-construction en architecture. Le laboratoire accueille les doctorants en « sciences de l'architecture » de l'école doctorale IAEM de l'Université de Lorraine et des stagiaires de Masters recherche et professionnel.

Le LHAC (Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine) travaille sur les théories et pratiques de l'architecture contemporaine en France, sur la composition, la transformation et la redéfinition des villes et territoires urbains et ruraux, sur les cultures professionnelles et constructives. Le laboratoire accueille des doctorants en « histoire de l'architecture » de l'école doctorale Fernand Braudel de l'Université de Lorraine.

Le projet stratégique de développement de l'établissement exprime l'ambition de porter un effort particulier sur le renforcement et le développement de la mission de recherche en s'adossant à un réseau de laboratoires et d'agences d'architecture innovantes dans la région. Ce programme porte sur la définition d'une stratégie de recherche à l'échelle de l'établissement et sur l'implication de l'ensemble des enseignants dans des activités de recherche. Pour ce faire l'école a mis en place un fonds de développement des initiatives de recherche (Fond Epron) et travaille avec l'Université de Lorraine à la mise en place du doctorat en architecture.

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

**Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture**



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :  
[leonore.compain-faust@nancy.archi.fr](mailto:leonore.compain-faust@nancy.archi.fr) / [christine.chapet@nancy.archi.fr](mailto:christine.chapet@nancy.archi.fr)

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme [demarches-simplifiees.fr](http://demarches-simplifiees.fr) et **aucune candidature ne sera traitée en dehors.**

### **Modalités de recrutement :**

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Nancy